



REPUBLICQUE FRANCAIS  
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES  
MAIRIE DE THEZA

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le

ID : 066-216602086-20250331-082025-DE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°08/2025**

**Objet : Vote des taux**

**Membres : 18**

**Présents : 14**

**Procuration : 4**

**Voix délibérative : 18**

**Date de la convocation :  
27.03.2025**

**Date d'affichage :  
04.04.2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le Lundi Trente et Un Mars à 20h30, le Conseil Municipal de la Ville de Theza régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil de la commune en séance publique, sous la présidence de Jean-Jacques THIBAUT, Maire

**Présents :** Jean-Jacques THIBAUT ; Marc GIMBERNAT ; François MOUTTE ; Lydie MAJORAL ; Suzanne SICARD ; Laurent TOIX ; Robert DIAZ ; Patricia BAILLEUL ; Magali ROUGE ; André PRADIER ; Michèle VALDENNAIRE ; Laurent DESAINRIQUER ; Nicolas MOREL ; Marie-Odile BEAUVOIS

**Absents ayant donné procuration :** Thierry SOLDA (procuration à Marc GIMBERNAT) ; Philippe GARCIA (procuration à Suzanne SICARD) ; Cécile GRIVOIS-DONAT (procuration à Lydie MAJORAL) ; Sophie SALA (procuration à Laurent TOIX)

**Secrétaire de séance :** Marc GIMBERNAT

**Le Maire expose à l'Assemblée,**

Monsieur le Maire donne lecture de l'état 1259 COM reçu des services de l'Etat. Ce document récapitule les produits prévisionnels de fiscalité et permet de proposer au Conseil Municipal le taux d'impôt qu'il convient de voter.

Monsieur le Maire donne lecture des recettes attendues et propose de reconduire les taux d'impositions de l'année 2024.

**Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,  
Le Conseil Municipal à l'unanimité**

- Approuve le maintien des taux d'impositions
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'état 1259 COM tel que présenté
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte se rapportant à la présente délibération

Le Maire

Jean-Jacques THIBAUT

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Pour copie certifiée conforme à l'original  
A Theza le 01.04.2025





COMMUNE : 208 THEZA  
 ARRONDISSEMENT : 66 PERPIGNAN  
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC D'ARGELES SUR MER

N° 1259 COM (1)  
 TAUX  
 FDL  
 2025

FINANCES PUBLIQUES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition provisionnelles 2025 4	Produits référence 2025 5	Taux votés 2025 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	2 158 078	39,27	111,63	2 192 000	860 798	39,27	860 798
Taxe foncière non bâties (TFNB)	74 361	57,08	124,85	74 800	42 696	57,08	42 696
Taxe d'habitation (TH)	257 301	13,00	53,57	208 600	27 118	13	27 118
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
			Total	930 612	930 612		930 612
Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration applicable en 2024	Bases d'imposition provisionnelles 2025	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 6) 2025	Taux de majoration applicable en 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	231 371	13,00	30,00	189 000	7 371	30,00	7 371

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case
Taxe foncière bâties (TFB)	9			<input type="checkbox"/>
Taxe foncière non bâties (TFNB)				
Taxe d'habitation (TH)				
Cotisation foncière des entreprises (CFE)				
	Produit total souhaité = 930 612			
	Produit total de référence (total colonne 5)			

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
	0			18 923	0	0	12 893	11

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	937 983	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	31 816	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025	969 799
---	---------	---	---	--------	---	---	---------

A PERPIGNAN

Le 17 MARS 2025  
 Pour la Direction des Finances publiques,  
 XAVIER DENY



Le  
 Pour la Préfecture,

Envoyé en préfecture le 02/04/2025  
 Reçu en préfecture le 03/04/2025  
 Publié le  
 ID : 066-216602086-20250331-082025-DE